PLU

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°2

Département de la Haute-Garonne

Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Commune de DEYME

4. Règlement graphique

PLU approuvé le : 26.01.2016 Modification simplifiée n°1 approuvé le : 29/11/2018 Modification n°2 approuvée le : xx/xx/2020	
Mairie de DEYME – 11 route de Pompertuzat – 31450 Deyme Tel : 05.61.81.71.93	

Elaboré avec l'appui technique du Service Urbanisme et Développement du Territoire du SICOVAL

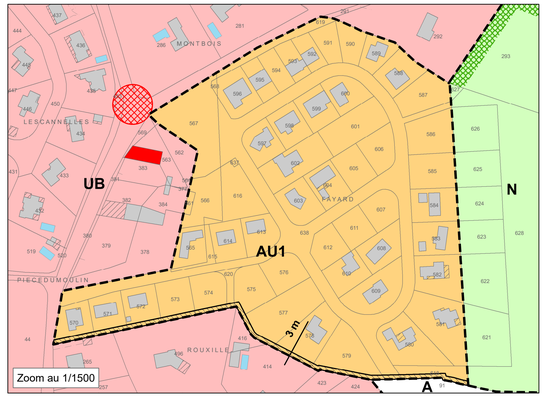

Commune de Belberaud

Commune de Pompertuzat

Commune de Montlaur

Commune de Corronsac

Commune de Donneville

Commune de Montbrun

Légende

UA — Zone urbaine correspondant au centre ancien dans laquelle il est souhaitable de favoriser l'aménagement et la transformation des bâtiments existants comme l'intégration de constructions neuves sans modifier le caractère et l'identité du lieu.
Application de l'article L.123.1-5 16

UB — Zone urbaine périphérique au centre ancien dominée par de l'habitat pavillonnaire édifié généralement en ordre discontinu et en retrait de l'alignement des voies.
Application de l'article L.123.1-5 16

UBa — Secteur en assainissement autonome

UE — Zone urbaine à vocation économique.

UEcom — Zone urbaine à vocation économique dominé par le commerce.

AU — Zone à caractère naturel, insuffisament ou non équipée, destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone pourra être urbanisée à court et à moyen terme, en respectant les orientations d'aménagement et de programmation figurant dans la rubrique du même nom, joint au dossier de P.L.U.
Application de l'article L.123.1-5 16

AU0 — Zone à caractère naturel, insuffisament ou non équipée, destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone ne pourra être urbanisée qu'après une modification ou une révision du P.L.U.

A — Zone naturelle agricole équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Sous-secteur de la zone A

Aa — Secteur correspondant aux équipements et constructions de l'aire autoroutière.

N — Zone naturelle et forestière à protéger en raison :
- de la qualité des sites, des milieux naturels,des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique).
- de l'existance d'une exploitation forestière
- de leur caractère d'espaces naturels.

Sous-secteur de la zone N

Nc — Secteur destiné à des activités en lien avec le Canal du Midi.

- Zone non aédificandi.
- Emplacement réservé.
- Espace boisé classé.
- Site archéologique.
- Zone de bruit.
- Carte des aléas (PPRi) aléa faible.
- Carte des aléas (PPRi) aléa moyen.
- Carte des aléas (PPRi) aléa fort.
- Continuité écologique.
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer d'affectation.

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création et aménagement d'un carrefour giratoire et d'un accès	Sicoval/Commune	3090 m²
2	Création et aménagement d'un carrefour giratoire et d'un accès	Commune	588 m2

N

1:5 000

Extrait du S.I.G. du Sicoval le : 16/04/2021 Fond de plan : Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés